



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

Brasilia, Brésil, 24 mars 2004

COMPTE RENDU

La réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, présidée par madame Ileana Rogel, députée d'El Salvador, a rassemblé onze des quinze représentantes élues¹ lors de la IV^e Réunion annuelle ainsi qu'une vingtaine d'observatrices et d'observateurs provenant d'une dizaine de pays à Brasilia, au Brésil, le 24 mars 2004.

Madame Maria José Maninha, présidente de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et hôte de la réunion du Comité exécutif, a officiellement ouvert les travaux de cette V^e réunion du Comité exécutif du Réseau. Elle a réaffirmé l'importance du Réseau des femmes parlementaires des Amériques comme lieu de concertation sur les enjeux de condition féminine et a spécialement souligné les travaux du Réseau portant sur les défis et les impacts potentiels de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) sur les femmes. Madame Maninha a également rappelé que ces travaux importants contribuent à la réflexion de la Confédération Parlementaire des Amériques (COPA) sur ces aspects.

Suite à cette présentation d'ouverture, les représentantes élues du Comité exécutif ont présenté les plus récentes initiatives relatives aux droits de la femme ainsi que les mesures législatives qui ont été soumises ou adoptées dans leurs parlements respectifs. Les représentantes ont aussi dressé le bilan de leurs démarches pour favoriser la mise en œuvre des principaux éléments du plan d'action adopté lors de la réunion précédente du Comité exécutif à l'île Margarita au Venezuela en février 2003.

Les représentantes ont par la suite étudié et discuté chaque élément d'un plan d'action encore plus détaillé qui permettra d'établir les priorités pour l'année 2004-2005. De plus, les échanges ont permis de préciser les rôles respectifs des membres du Comité exécutif et du Secrétariat. Après discussion, madame Graciela De Leo, représentante du Cône Sud a proposé l'adoption du plan d'action détaillé, qui fut accepté à l'unanimité.

¹ Étaient absentes :

la représentante régionale des Caraïbes, madame Velda Gonzalez de Modestti, Vice-présidente du Sénat de Puerto Rico;

la représentante régionale des Caraïbes, madame Elsa Rojas Hernández, Députée de l'Assemblée Nationale du pouvoir populaire de Cuba;

la représentante régionale d'Amérique centrale, madame Antonietta Botto Handal de Fernández, députée du Congrès National du Honduras;

la représentante du Parlement Centraméricain, madame Nidia Díaz, députée du El Salvador au Parlement Centraméricain.

Tel que proposé dans le plan d'action détaillé, des rapporteuses ont été désignées pour chacune des thématiques priorisées par le Réseau, et qui feront l'objet d'un rapport de suivi lors de la réunion annuelle. La responsabilité principale d'une thématique incombe à la rapporteure qui peut cependant bénéficier de l'appui d'autres membres du Comité exécutif ainsi que du personnel de son Assemblée pour la rédaction du rapport et les recherches d'informations complémentaires. Madame Fatima Houda-Pepin, représentante de l'Assemblée fondatrice du Réseau et hôte du Secrétariat, a été désignée comme rapporteure pour la thématique «Femmes et Zone de libre-échange des Amériques». Madame Albertina Urbina Zelaya, représentante de la région Amérique Centrale a été désignée rapporteure pour la thématique «Budgets analysés selon le genre».

Par la suite, le Comité exécutif a décidé de créer un comité de financement. Ce comité est composé de la Présidente du Réseau ainsi que d'une représentante élue provenant de chacun des États où est établi un secrétariat de la COPA, soit le Brésil, le Mexique et le Québec. Ainsi, madame Fatima Houda-Pepin, de l'Assemblée nationale du Québec, et madame Lucero Saldana Perez, de la Chambre des Sénateurs du Mexique, sont représentantes de facto au Comité de financement. Les quatre représentantes du Brésil désigneront entre elles celle qui assumera ces fonctions. Le comité de financement doit s'assurer de la coordination et de la planification stratégique de la campagne de financement en plus de représenter le Réseau auprès des bailleurs de fonds. Il a aussi été établi que le comité devrait définir tous les critères régissant la sollicitation de fonds.

Les membres du Comité exécutif ont ensuite examiné un document qui définit les modalités concernant la participation du Réseau à des séminaires, des événements et des réunions d'autres organisations. L'ajout d'un paragraphe au document à l'étude a été proposé et le document a ensuite été approuvé à l'unanimité.

La présidente a informé le Comité exécutif que la représentante des Caraïbes, madame Velda Gonzalez de Modestti, avait formulé, pour prise en considération par le Comité, une proposition pour la tenue d'un séminaire. Cependant, ne pouvant discuter de ce projet en son absence, il a été convenu de lui acheminer les nouvelles règles de procédures adoptées concernant la participation du Réseau à des événements et de lui demander de soumettre un projet écrit conforme à ce nouveau règlement, pour étude et décision ultérieure.

Les représentantes ont ensuite discuté des règles de procédure pour l'élection des membres du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques. Un nouveau mode de scrutin a été adopté à l'unanimité. Ainsi, dorénavant, tel que stipulé dans le texte :

- La présidente est élue par toutes les femmes parlementaires présentes à la réunion annuelle.
- Les représentantes de chacune des cinq grandes régions ne sont élues que par les femmes parlementaires provenant de la même région qui sont présentes à la réunion annuelle en tenant compte du principe de la diversité de ladite région.
- Les représentantes des parlements régionaux et des organisations interparlementaires sont élues par l'ensemble des femmes parlementaires représentant des organisations interparlementaires et des parlements régionaux, qui sont présentes à la Réunion annuelle
- L'élection des représentantes se fait par vote secret.

Les règles de procédure concernant le choix des thématiques, l'élaboration des documents et l'adoption des recommandations par le Réseau des femmes parlementaires des Amériques ont été adoptées à l'unanimité.

Le choix de la thématique de «L'impact des migrations sur les femmes dans le contexte de l'intégration continentale» pour l'atelier de la prochaine Réunion annuelle a été confirmé. Un texte de réflexion préparatoire a été distribué aux membres afin qu'elles puissent contribuer à l'enrichir par les perspectives propres à leur sous-région. De plus, madame Alice Portugal, députée de l'Assemblée législative de l'État de Bahia au Brésil, agira comme rapporteure pour la thématique de la réunion annuelle. En collaboration avec le secrétariat du Réseau, madame Portugal organisera un atelier sous forme de panel qui présentera les perspectives de chaque sous-région des Amériques concernant la thématique choisie.

Finalement, les représentantes ont adopté une résolution qui portant sur le 10^{ème} Anniversaire de la Conférence de Beijing. Cette résolution engage notamment les membres du Comité exécutif à exercer un suivi des engagements de leurs États respectifs concernant la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et à promouvoir aux sein de leurs assemblées législatives, parlements régionaux et organisations interparlementaires, l'adoption de législations qui prennent en considération les recommandations qui émergent des travaux des conférences mondiales sur les femmes. Elles recommandent de plus que les décisions concernant le moment, le lieu et la forme d'une cinquième Conférence sur les femmes soient étudiées par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

Les travaux de la réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires auront permis de consolider l'organisation afin qu'elle soit maintenant encore plus en mesure de s'ouvrir au monde, de renforcer ses actions et de constituer un phare dans le soutien aux femmes parlementaires du continent.